

Conseil Municipal du 11 juin 2020

# RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

### *Préambule*

L'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) renforce l'information des Conseillers Municipaux sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la fiscalité locale, la structure et la gestion de la dette.

Le Débat d'orientations budgétaires (DOB) se tient sur la base d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB) qui doit être transmis au Préfet du Département et au Président de l'EPCI dont la commune est membre, conformément au décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le présent document vise à répondre à ces obligations et à préparer le Budget Primitif 2020 dans un contexte inédit lié à la crise sanitaire du Coronavirus. Le délai pour adopter le BP a été repoussé au 31 juillet 2020.

## Partie 1 : Le contexte général d'élaboration du budget 2020

Il convient de rappeler les grandes tendances qui avaient présidé à la loi de finances pour 2020, votée avant la crise sanitaire et ses conséquences budgétaires considérables sur les comptes publics de l'État.

### A) La Loi de Finances initiale pour 2020

La loi de finances pour 2020 rentrait dans le cadre fixé par la loi de programmation des finances publiques (LPFP) 2018-2022.

Cette loi prévoit un objectif obligatoire d'évolution annuelle maximale des dépenses de fonctionnement de + 1,2% et un objectif d'amélioration du besoin de financement pour les plus grandes collectivités (via la contractualisation).

Notre ville n'y est pas astreinte mais elle ne peut s'exonérer de cet effort national et il convient de participer à cette dynamique de maîtrise des dépenses et d'optimisation de l'auto financement.

- **Stabilisation des dotations et de la péréquation pour les collectivités territoriales.**

La Dotation Globale de Fonctionnement est stabilisée au plan national, à hauteur de 26,8 Milliards d'Euros.

Pour Darnétal, cette stabilisation depuis 2018 permet d'avoir une certaine sécurité financière, car son produit représente environ 28% des recettes réelles de fonctionnement en 2019.

Le PLF 2020 prévoyait le maintien de l'enveloppe du FPIC (Fonds de péréquation intercommunale) au niveau de 2019.

- **Poursuite de la modernisation de la fiscalité locale.**

Conformément aux engagements la Taxe d'habitation sera supprimée pour 80% des foyers en 2020. Les valeurs locatives seront revalorisées de 0,9%.

La part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties sera transférée aux communes en 2021, sur la base des taux 2019 (communes et départements).

Le budget 2020 se construit donc sur des bases inchangées.

## B) L'impact de la crise sanitaire sur les comptes de l'État et des collectivités territoriales

L'économie mondiale est confrontée à un choc d'une ampleur inédite. Les réponses des politiques monétaires et budgétaires sont diverses mais elles laissent augurer un bond sans précédent des dépenses publiques liées aux mesures de relance. Pour la zone euro, les règles de stabilité budgétaire sont suspendues.

**Les prévisions :** elles sont très difficiles à estimer à ce stade, au regard du déconfinement récent (11 mai) et de l'évolution de l'économie réelle. Néanmoins, les économistes tablent sur une baisse de 10% du PIB sur 2020, avec un impact sur les produits de la fiscalité locale (notamment la CVAE et CFE mais aussi les droits de mutation à titre onéreux à compter de 2021).

À court terme et en 2020, la crise du Covid-19 peut placer la trésorerie des collectivités sous tension avec l'effet cumulé des pertes de recettes en provenance des usagers (services scolaires et périscolaires etc...) et des besoins de financements immédiats pour réamorcer la pompe économique via la commande publique dont il faut rappeler l'importance.

En attendant, le 2<sup>ème</sup> projet de loi de finances rectificatives est construit sur une baisse annuelle de 8% du PIB.

Les mesures de soutien à l'économie (chômage partiel, mesures incitations, plan de relance ...) conduisent mécaniquement à une très forte hausse du déficit public (11,4% du PIB) et de la dette publique qui devrait dépasser les 115% du PIB comme l'indique le tableau ci-dessous ; les dernières prévisions du Gouvernement l'établissent à 120 % du PIB, un niveau jamais connu.

**La dégradation de la conjoncture et le renforcement du plan de soutien conduisent à une très forte augmentation du déficit et de la dette publique, dont l'ampleur reste incertaine**

### Scénario budgétaire du Gouvernement

(en points de PIB)

	2019	2020
Solde nominal	- 3,0	- 9,0
Solde structurel	- 2,0	- 2,0
Prélèvements obligatoires	44,1	44,0
Recettes hors prélèvements obligatoires	7,2	7,8
Dépense publique	54,0	60,9
Croissance de la dépense publique en volume	2,8	5,1
Endettement	98,1	115,2

Précision : les votes de l'Assemblée nationale ont conduit à dégrader le solde effectif de 0,1 point, ce qui porterait celui ci à 9,1 % du PIB.

Source : commission des finances du Sénat

En tout état de cause, le choc actuel aura des conséquences sur plusieurs exercices budgétaires (au moins de façon directe et massive jusqu'en 2024) et l'impact de l'endettement qui s'annonce, sera plus ou moins soutenable selon le taux de la croissance et la possibilité de financer cette dette à des taux d'intérêt raisonnables.

Cette crise intervient alors même que la situation financière des collectivités territoriales s'améliorait fortement avec un niveau d'autofinancement très satisfaisant fin 2019. Le rythme des dépenses de fonctionnement était inférieur à celui de l'inflation et la dette globale (175 milliards d'Euros) du secteur public local était remboursable théoriquement en 4,5 ans (capacité de désendettement).

À court terme, cette situation saine met à l'abri la majorité des collectivités territoriales mais il y a un risque à moyen terme pour les plus fragiles, ou les plus exposées aux variations des dotations de l'État comme c'est le cas à Darnétal.

Conformément à la tendance nationale, les comptes 2019 de la ville évoluent de manière très favorable comme nous allons le voir dans la partie II.

## Partie 2 : La situation financière de la ville en 2019

Le cycle budgétaire se déroulant dans des conditions particulières avec un budget pouvant être voté jusqu'au 31 juillet 2020, il est possible de débattre des orientations budgétaires sur des bases certaines. Ainsi les tableaux qui suivent reprennent les données stabilisées du CA 2019.

### A) Le fonctionnement

#### 1) Des dépenses globalement maîtrisées :

Total des dépenses réelles : 9 245 k€

*Les charges à caractère général* ont augmenté de 3% du fait de l'évolution des besoins de la population, de la hausse des charges liées à l'énergie, aux contraintes réglementaires de sécurité (alarmes anti intrusion, anti incendie) et à des faits imprévus (traitement de la légionnelle à la piscine, etc...).

	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019 EN %
<b>Charges à caractère général</b>	2 248 792,52	1 969 909,13	1 799 136,72	1 788 926,64	1 911 145,40	1 970 807,28	3,12
<b>Charges de personnel</b>	6 974 993,18	6 865 521,05	6 728 124,78	6 870 764,63	6 609 090,70	6 427 633,91	- 2,75
<b>Atténuation de produits</b>	-	21 856,32	544,00	12 972,00	16 186,00	12 017,00	- 25,76
<b>Autres charges de gestion courante</b>	756 297,60	907 435,83	730 981,74	594 995,95	690 759,94	697 333,62	0,95
<b>Charges financières</b>	202 292,17	184 909,50	165 349,25	155 200,63	143 327,57	120 750,41	- 15,75
<b>Charges exceptionnelles</b>	8 632,30	10 611,33	21 360,58	21 128,64	55 744,12	16 606,55	- 70,21
<b>Dotations aux amortissements et provisions</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 191 007,77</b>	<b>9 960 243,16</b>	<b>9 445 497,07</b>	<b>9 443 988,49</b>	<b>9 426 253,73</b>	<b>9 245 148,77</b>	- 1,92

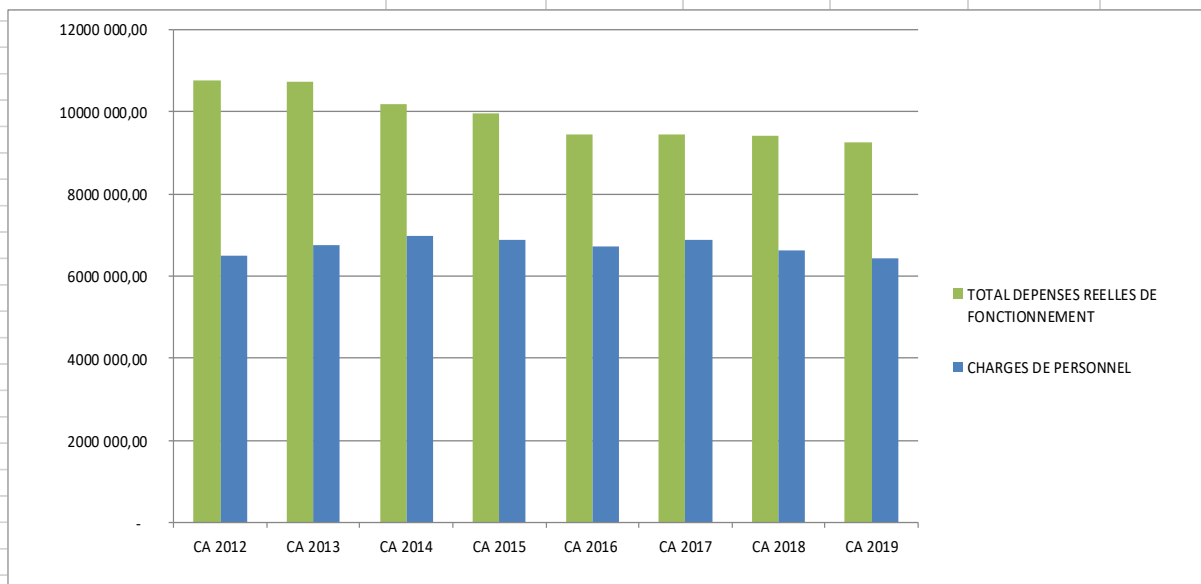
### Décomposition des dépenses réelles de fonctionnement CA 2019



*Les dépenses de personnel, principal poste des dépenses de la collectivité.*

Ce poids (69,5 % des dépenses réelles de fonctionnement) reste important pour une collectivité de notre strate, mais il est soumis à l'évolution des dépenses réelles de la collectivité en baisse constante depuis 2014 comme le montre l'historique suivant.

POIDS DE LA MASSE SALARIALE DANS LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	6 974 993,18	6 865 521,05	6 728 124,78	6 870 764,63	6 609 090,70	6 427 633,91
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 191 007,77</b>	<b>9 960 243,16</b>	<b>9 445 497,07</b>	<b>9 443 988,49</b>	<b>9 426 253,73</b>	<b>9 245 148,77</b>
% DE CHARGES DE PERSONNEL/TOTAL DRF	68,44%	68,93%	71,23%	72,75%	70,11%	69,52%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>11 153 081,50</b>	<b>10 593 159,98</b>	<b>9 957 131,31</b>	<b>10 015 888,47</b>	<b>10 279 892,91</b>	<b>9 504 011,08</b>
% DE CHARGES DE PERSONNEL/TOTAL DF	62,54%	64,81%	67,57%	68,60%	64,29%	67,63%



## 2) Des recettes en diminution

Total des recettes réelles : 10 577K €

DECOMPOSITION DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019 EN %
<b>Atténuation de charges</b>	304 480,35	170 241,52	84 235,24	304 863,85	277 822,35	457 750,26	64,76
<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	325 412,21	314 942,47	317 568,93	307 463,88	364 295,89	330 512,28	- 9,27
<b>Impôts et taxes</b>	5 566 393,30	5 354 286,39	5 476 240,17	5 282 261,01	5 517 029,42	5 559 416,26	0,77
<b>Dotations et participations</b>	4 095 690,70	3 992 467,04	3 526 942,69	3 723 051,21	3 764 257,63	3 539 371,98	- 5,97
<b>Autres produits de gestion courante</b>	599 456,26	717 882,12	789 901,82	597 021,08	604 688,40	587 359,17	- 2,87
<b>Produits financiers</b>	2,67	17 782,00	16 435,00	15 028,00	13 558,91	12 020,00	- 11,35
<b>Produits exceptionnels</b>	768 069,74	439 911,55	323 377,30	424 193,57	773 594,68	90 865,78	- 88,25
<b>Reprises de provisions</b>	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>11 659 505,23</b>	<b>11 007 513,09</b>	<b>10 534 701,15</b>	<b>10 653 882,60</b>	<b>11 315 247,28</b>	<b>10 577 295,73</b>	- 6,52

### Décomposition des recettes réelles de fonctionnement CA 2019

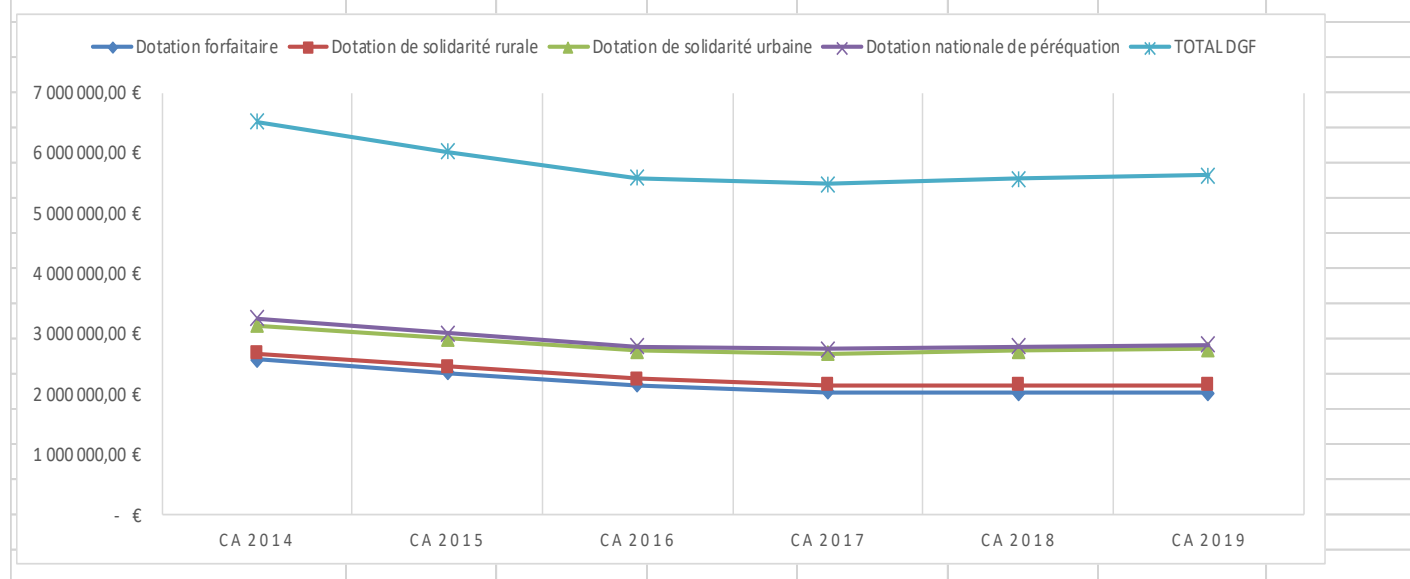


Ces recettes en baisse sont à nuancer car elles s'appliquent principalement pour la baisse des produits exceptionnels entre 2018 et 2019 (produits de cession). Si on isole ce produit, les recettes sont globalement stables mais elle nécessitent une certaine vigilance, notamment sur les produits des services qui connaissent une baisse.

- **Focus sur la Dotation Globale de Fonctionnement**

La DGF constitue une part non négligeable de nos recettes et elles accusent une baisse de 450K€ entre 2014 et 2019. La dotation forfaitaire est heureusement stabilisée en volume depuis 2017. Sa baisse a été partiellement compensée par la DSU qui connaît une évolution favorable depuis 2017 (+ 140k€ environ).

EVOLUTION DE LA DGF	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION EN % 2018-2019
Dotation forfaitaire	2 577 830,00 €	2 355 416,00 €	2 144 694,00 €	2 029 324,00 €	2 024 442,00 €	2 014 449,00 €	- 0,49
Dotation de solidarité rurale	99 952,00 €	105 243,00 €	110 785,00 €	118 006,00 €	123 177,00 €	128 042,00 €	3,95
Dotation de solidarité urbaine	466 743,00 €	466 743,00 €	466 743,00 €	531 888,00 €	571 788,00 €	606 492,00 €	6,07
Dotation nationale de péréquation	111 380,00 €	81 023,00 €	72 921,00 €	65 629,00 €	69 242,00 €	68 832,00 €	- 0,59
<b>TOTAL DGF</b>	<b>3 255 905,00 €</b>	<b>3 008 425,00 €</b>	<b>2 795 143,00 €</b>	<b>2 744 847,00 €</b>	<b>2 788 649,00 €</b>	<b>2 817 815,00 €</b>	1,05



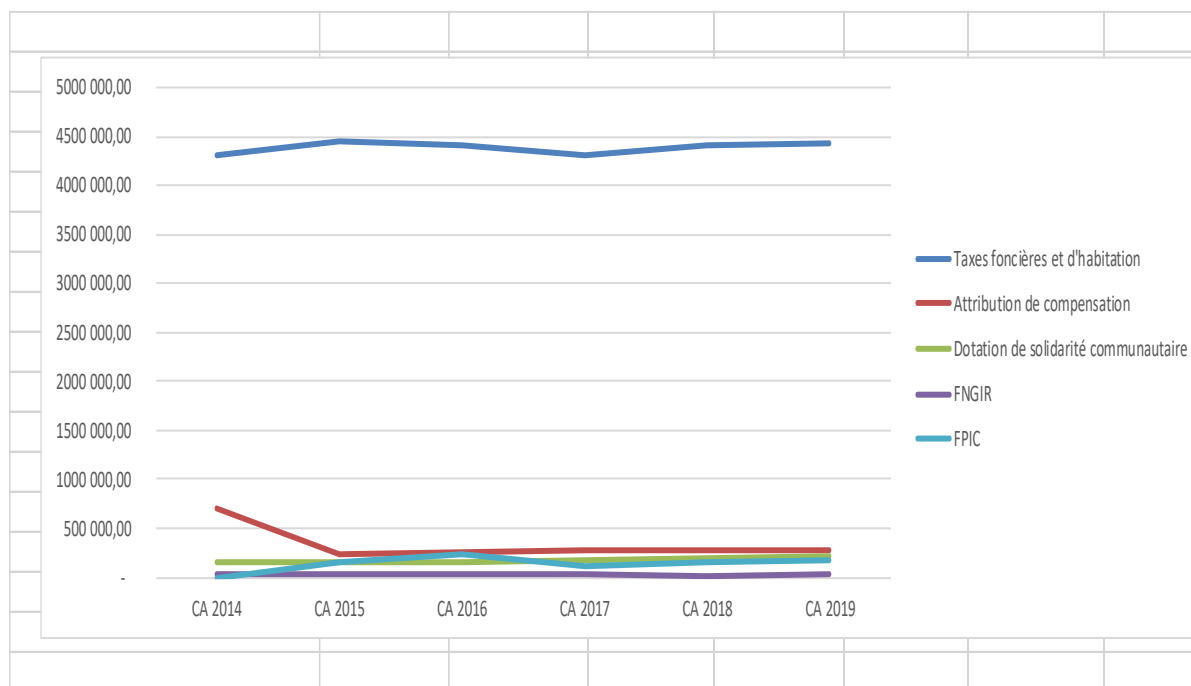
- **Focus sur la fiscalité et les taxes**

La fiscalité est un levier de moins en moins déterminant pour les collectivités territoriales et les communes en particulier. A Darnétal, le choix politique consiste à ne pas augmenter les taux communaux, laissant le produit évoluer selon le taux d'évolution des bases communales votés par le Parlement afin de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des ménages.

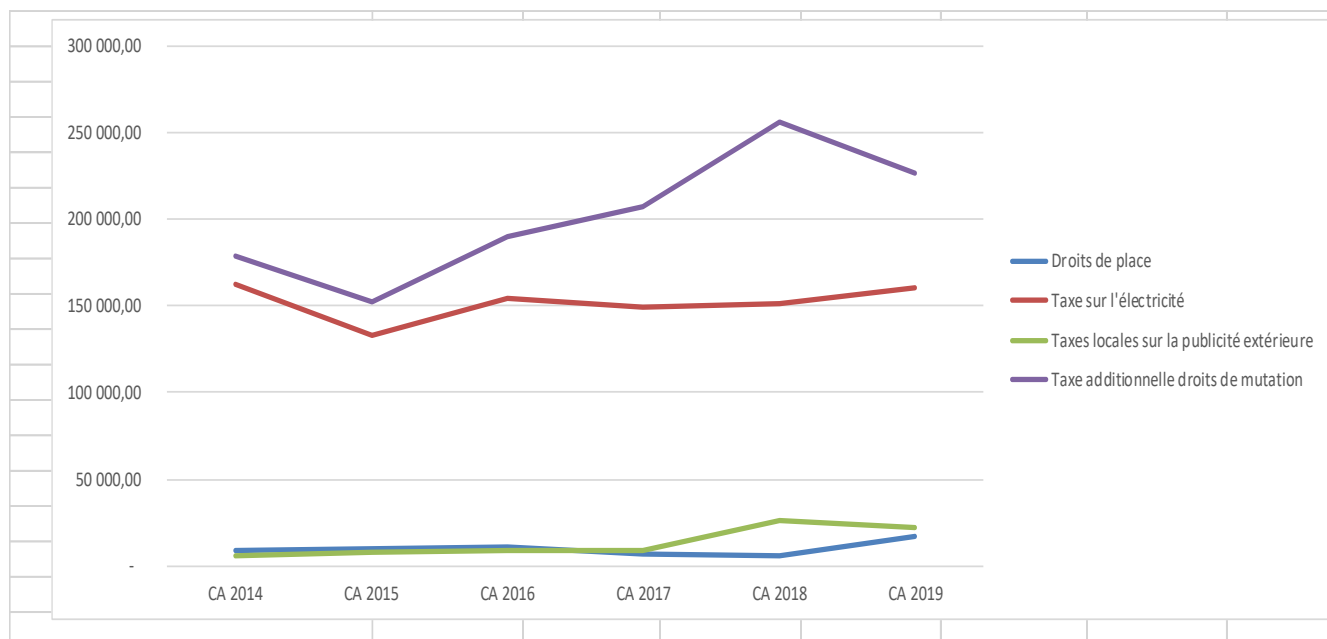


Les taxes sont elles aussi inchangées mis à part la TLPE revalorisée pour 2018. Il convient de noter la forte baisse des Droits de mutation qui invite à la prudence sur les estimations 2020.

### Évolution de la fiscalité



### Évolution des taxes



### 3) La dynamique du fonctionnement

Comme vous avez pu le voir, la ville a repris une trajectoire vertueuse dans sa dynamique de fonctionnement, en faisant baisser ses dépenses sur le même rythme ou même à un rythme supérieur à ses recettes courantes de manière à éviter l'effet ciseaux et en conséquence la chute de son épargne.

La chaîne de l'épargne s'est donc logiquement améliorée depuis l'épargne de gestion jusqu'à l'épargne nette.

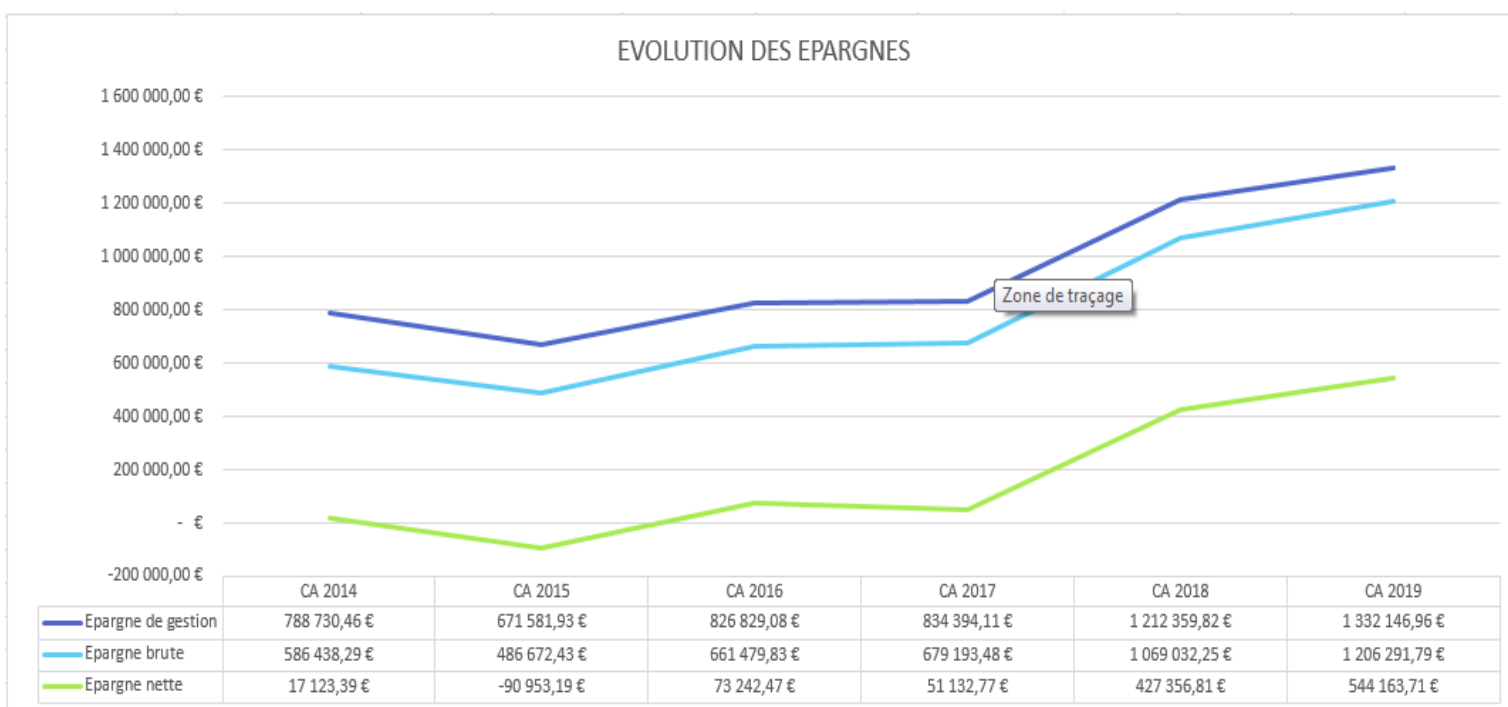
Ces efforts ont permis le non recours à l'emprunt depuis 2018 et donc un désendettement marqué permettant d'envisager de nouveaux emprunts pour financer les investissements structurants à venir sur le mandat 2020-2026.

- **L'épargne**

Le niveau de l'épargne est un indicateur essentiel de la santé financière d'une collectivité car elle détermine sa capacité à investir.

Epargne de gestion (EG) = Recettes Réelles de Fonctionnement – Dépenses Réelles de fonctionnement  
Epargne Brute (EB) = EG – Intérêts de la dette (soit la capacité d'autofinancement)  
Epargne Nette = EB – Capital de la dette (hors ICNE)

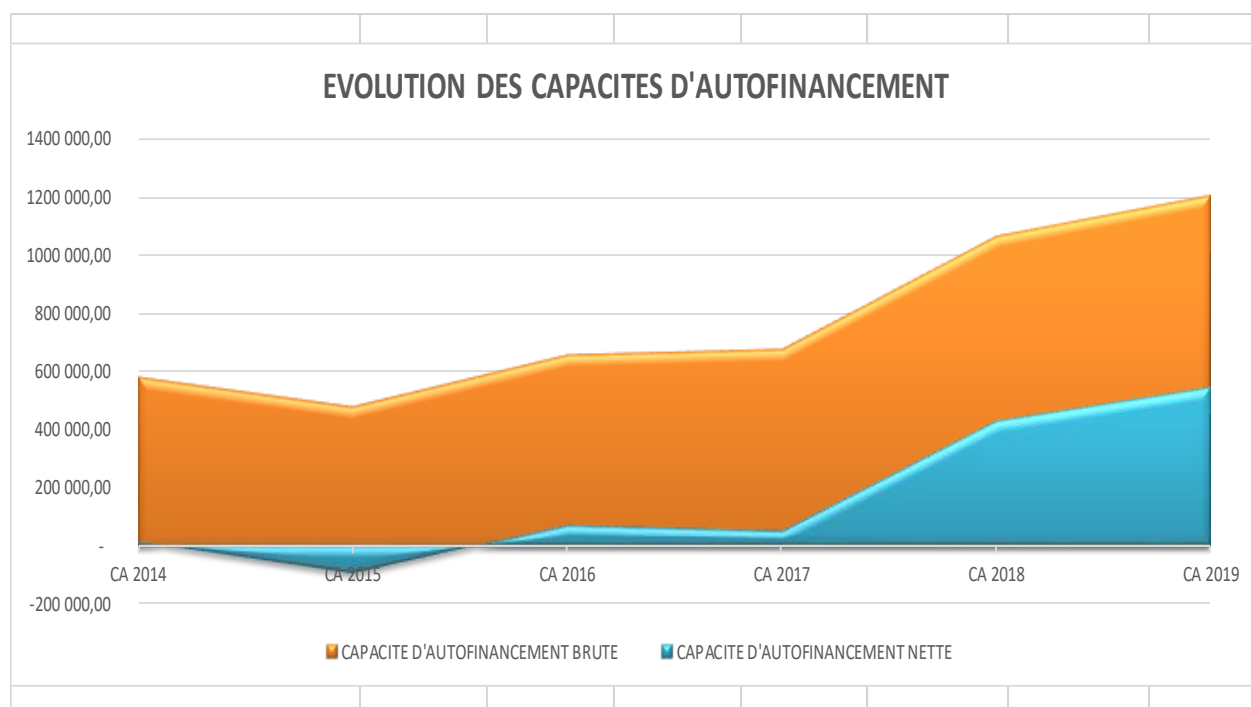
L'épargne nette a progressé de 28% en 1 an et vient abonder les réserves de financement indispensables à la mise en route des investissements qui ne doivent évidemment pas être uniquement financés par l'emprunt.



- **La capacité d'autofinancement**

La CAF Brute et la CAF nette en 2019 ont connu un niveau jamais atteint.

CAPACITES D'AUTOFINANCEMENT	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE	586 438,29	486 672,43	661 479,83	679 193,48	1 069 032,25	1 206 291,79	13,32%
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE	17 123,39	- 90 953,19	73 242,47	51 132,77	427 356,81	544 163,71	28,53%

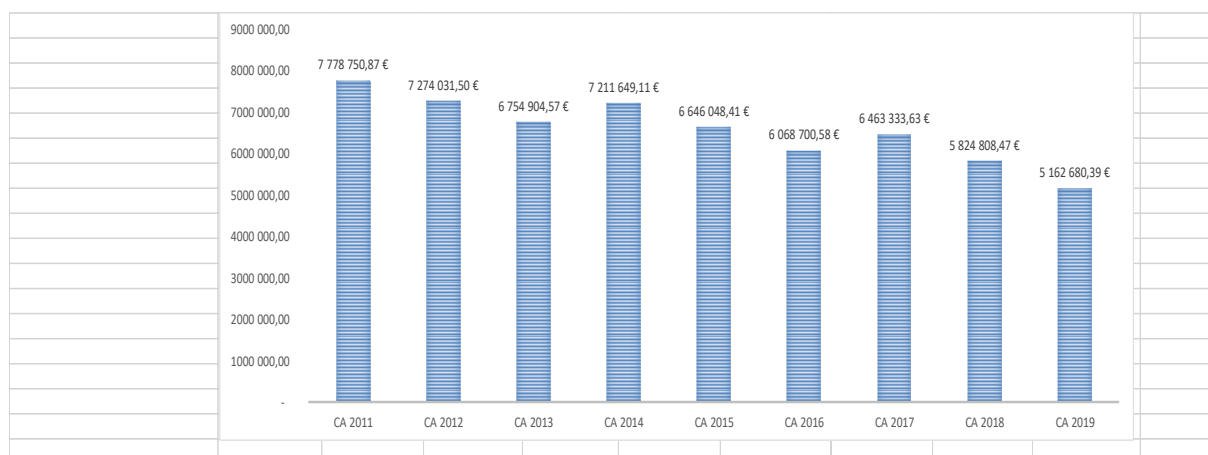


- **Une dette en net recul**

Le stock de dette a baissé de 11% en 1 an, et ce pour la deuxième année consécutive, faisant passer l'encours de la dette à 531€/habitant contre 844 €/habitant en moyenne pour les villes de la même strate.

EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE AU 31/12/2019	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019
ENCOURS DE LA DETTE	7 211 649,11	6 646 048,41	6 068 700,58	6 463 333,63	5 824 808,47	5 162 680,39	-11,37%

## Évolution du stock de dette au 31/12/2019



## Évolution de l'encours de dette par habitant au 31/12/2019

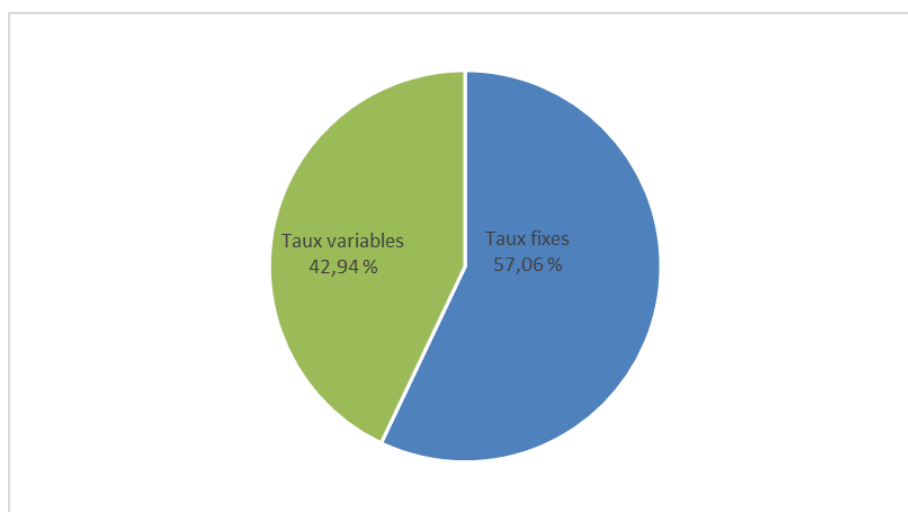
EVOLUTION DE L'ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT AU 31/12/2019	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019
ENCOURS DE LA DETTE PAR HABITANT	750,89	697,71	631,04	674,11	605,68	531,09	12,32%

## Ratios de désendettement

EVOLUTION DE LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Taux d'endettement	61,85%	60,38%	57,61%	60,67%	51,48%	48,81%
Capacité de désendettement en années	12,30	13,66	9,17	9,52	5,45	9,52

La capacité de désendettement remonte à 9,5 ans malgré la baisse de la dette car ce taux est basé sur les recettes réelles de fonctionnement qui comme on l'a vu, sont en baisse cette année de manière conjoncturelle. Il n'est donc pas révélateur.

## Structure de l'Encours par Type de Taux au 31/12/2019 inclus



La majorité de nos emprunts sont définis à des taux fixes.

On constate que la dette de la ville est majoritairement constituée de taux fixes.

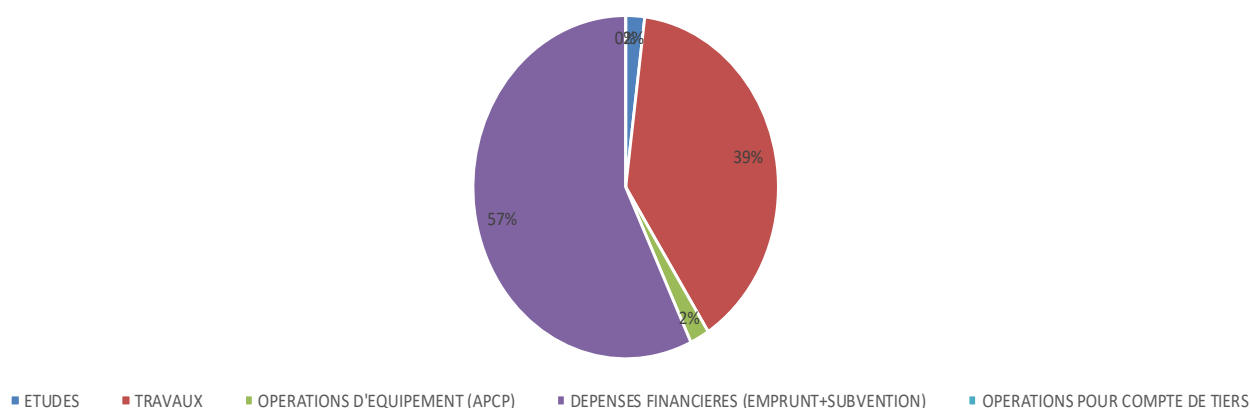
Par ailleurs, il est utile de rappeler que la ville n'a aucun produit structuré (« emprunt toxique ») dans ses encours.

B) L'investissement

Le niveau d'investissement 2019 est assez semblable à celui de 2018 même si le montant des travaux a augmenté de 200K€.

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019
ETUDES	81 907,37	42 228,70	10 537,20	33 627,67	61 369,15	24 586,15	-59,94%
TRAVAUX	1 412 261,90	790 579,67	464 439,98	338 659,73	270 531,10	478 087,19	76,72%
OPERATIONS D'EQUIPEMENT (APCP)	1 143 502,36	174 338,85	189 950,23	2 731 589,15	147 054,40	25 252,26	-82,83%
DEPENSES FINANCIERES (EMPRUNT+SUBVENTION)	634 994,60	591 357,82	580 682,60	616 352,02	688 870,16	700 591,78	1,70%
OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	-	239 500,81	74 025,57	-	-	-	
<b>TOTAL</b>	<b>3 272 666,23</b>	<b>1 838 005,85</b>	<b>1 319 635,58</b>	<b>3 720 228,57</b>	<b>1 167 824,81</b>	<b>1 228 517,38</b>	<b>5,20%</b>

## DECOMPOSITION DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT 2019



- **Focus sur les dépenses d'équipement**

Ces dépenses traduisent concrètement le niveau d'investissement en équipements et mobiliers de la collectivité et reflètent la réalité des investissements physiques de la collectivité, entant entendu que les dépenses d'investissements comprennent également une forte part de remboursement du capital de la dette (662 000 € en 2019).

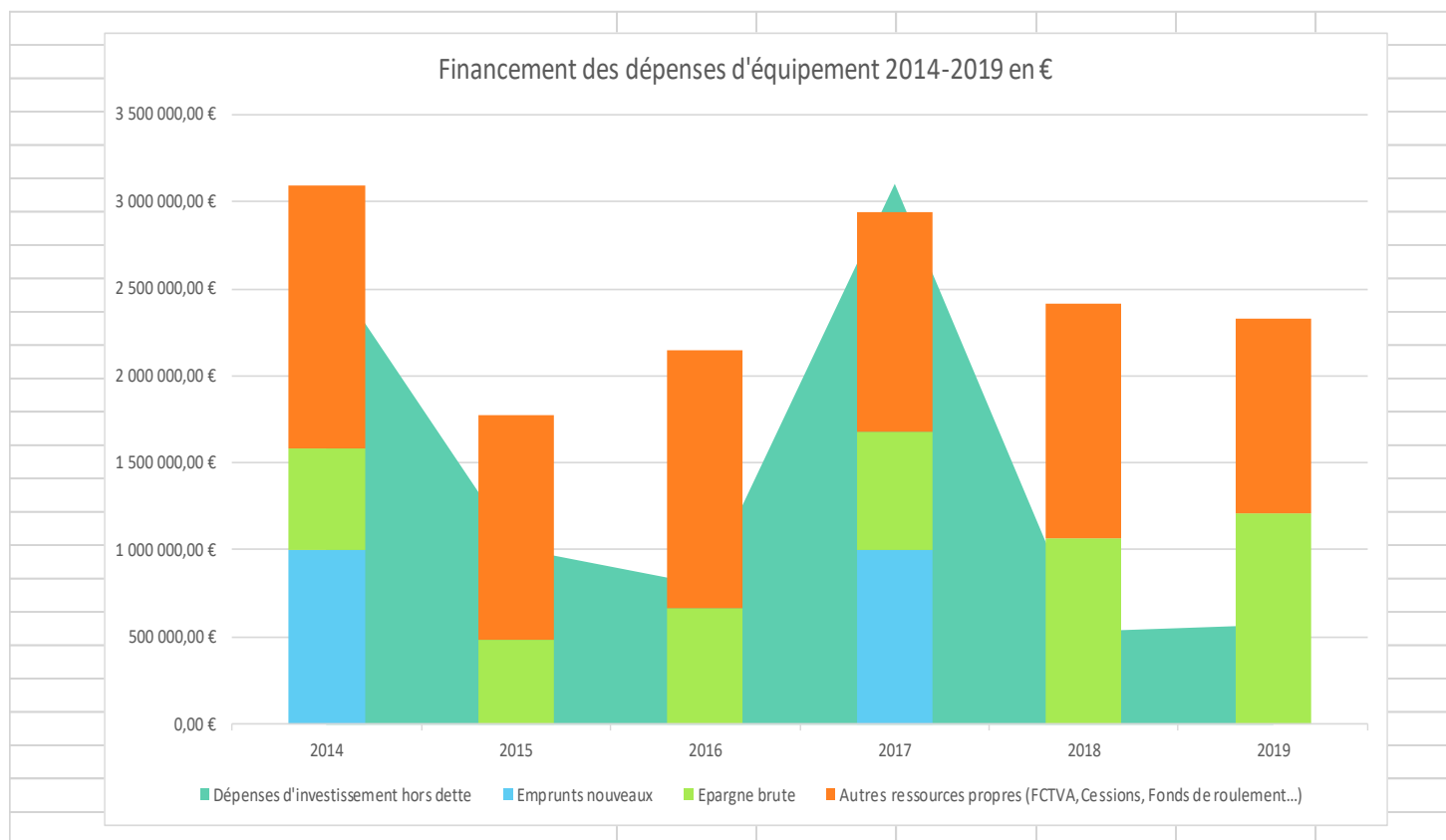
DEPENSES D'EQUIPEMENT DE 2014 A 2019							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019
TOTAL DEPENSES D'EQUIPEMENT	2 637 671,63	1 007 147,22	799 304,81	3 103 876,55	529 299,65	566 389,30	7,01%
TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	3 272 666,23	1 838 005,85	1 461 567,74	3 736 393,26	1 170 975,09	1 236 229,90	5,57%

RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT							
	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	EVOLUTION 2018-2019 EN %
Subventions d'investissement	221 625,15	267 023,83	410 000,58	1 384 834,51	281 144,81	487 799,26	73,50
Emprunt et dettes assimilées, Dépôts et cautionnements	1 000 262,50	42 421,18	-	997 800,00	10 002,02	4 302,64	-56,98
Dotations et fonds divers	383 256,00	428 621,32	452 027,91	140 934,93	96 373,85	454 914,81	372,03
Excédent de fonctionnement capitalisé	448 032,27	482 206,35	769 246,49	742 321,22	569 384,40	435 324,54	-23,54
Autres subventions	2 000,00	23 855,09	49 944,91	6 896,31	-	-	-
Autres immobilisations financières		29 930,00	31 277,00	32 685,00	34 156,00	35 693,00	4,50
Opérations pour compte de tiers	-	179 310,87	-	-	-	-	-
<b>RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 055 175,92</b>	<b>1 453 368,64</b>	<b>1 712 496,89</b>	<b>3 305 471,97</b>	<b>991 061,08</b>	<b>1 418 034,25</b>	<b>43,08</b>

**Décomposition des recettes réelles d'investissement CA 2019**



- **Les modalités de financement des dépenses d'investissement**



Ce schéma montre bien le financement équilibré des investissements, entre recettes propres et emprunts.

Le recours à l'emprunt n'est effectué qu'en cas de forts investissements et on observe depuis 2018 la reconstitution significative de l'autofinancement avec des recettes propres, largement supérieures aux dépenses d'investissement.

## Partie 3 : Les Orientations Budgétaires 2020

### A) La stratégie financière et les objectifs fixés

La stratégie financière engagée depuis plusieurs exercices continue d'être la feuille de route de la Municipalité, car elle a montré sa capacité à garantir les équilibres financiers fondamentaux de la ville et surtout à permettre de financer les projets structurants qui jalonnent le mandat 2020-2026.

Fondée sur un contrôle strict des dépenses de fonctionnement ainsi qu'une modernisation des services afin de gagner en productivité, cette stratégie a d'ores et déjà produit ses effets comme l'a souligné une analyse financière récente portant sur les exercices 2014-2018 et menée par la Direction Générale des Finances publiques en lien avec le Trésorier de Mesnil-Esnard.

Extrait de l'analyse financière de la Direction Générale des Finances Publiques de septembre 2019 :

*« La situation financière de DARNÉTAL s'est améliorée.*

*L'analyse financière a été conduite sur les exercices 2014 à 2018. Sur la période étudiée, la capacité d'autofinancement brute (CAF) a chuté de 17,9% en 2015, puis elle s'est redressée en 2016 (+25,2%), pour augmenter nettement en 2018 (+48,8%) grâce à la stabilité des charges associée à une augmentation significative des produits de fonctionnement (+4,2%). La CAF brute a toujours permis le remboursement de l'annuité de la dette laquelle atteint 638 K€ en 2018. La CAF nette disponible pour les investissements après remboursement des annuités en capital, s'élève à plus de 1,5 M€ cumulé sur la période 2014 à 2018.*

*En cumul sur la période, la commune a réalisé des investissements pour 8,9 M€. Ces investissements ont été financés par l'emprunt à hauteur de 2M€, les dotations et subventions pour 3,2 M€, les autres dotations et fonds globalisés (FCTVA et TA) pour 1,3 M€, et les ressources propres pour 2,4 M€.*

*Le fonds de roulement s'est amélioré sur la période, notamment en 2015, car les ressources propres et les emprunts ont progressé plus vite que les emplois d'investissement. Fin 2018 le fonds de roulement est stabilisé à 1 796 K€. Entre 2014 et 2018, l'endettement a diminué de 19,5% avec un encours ramené à 5,8 M€ fin 2018. Grâce à la capacité d'autofinancement rénové, la capacité de désendettement de commune est inférieure à cinq années fin 2018 (8,7 années fin 2014). »*



La crise du Covid-19 et l'impact inévitable qu'elle aura sur les comptes de l'État et donc ceux des Collectivités Territoriales nous oblige à la plus grande prudence et à conforter la stratégie choisie.

Dans ce contexte, les objectifs sont les suivants :

- **Objectif 1** : Continuer à contenir les dépenses de fonctionnement et les corrélérer à l'évolution des recettes de fonctionnement.
- **Objectif 2** : Dégager les marges nécessaires pour assurer un niveau d'investissement adapté aux besoins de la ville (programme NPNRU, rénovation du patrimoine communal...)
- **Objectif 3** : Garder une bonne capacité de désendettement (entre 5 et 10 ans)
- **Objectif 4** : Ne pas augmenter les taux d'imposition communaux

#### B) Un fonctionnement toujours maîtrisé

- Un niveau de recettes stabilisé et connu

Dotations de l'État : Les notifications ont été effectuées et nous avons construit le BP su un produit de 2 868 136 € contre 2 817 815 € en 2019.

Fiscalité directe locale et fiscalité reversée : les droits de mutation ont été établis de manière prudente au regard de l'évolution de l'immobilier. Il conviendra de prendre en compte l'effondrement de ce marché lors de la préparation du BP 2021.

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux (qui ne peuvent être revus que si le vote du BP intervient avant le 3 juillet 2020) et de bénéficier de la revalorisation nationale des bases de 0,9% votée par le Parlement.

S'agissant de la Dotation de Solidarité Communautaire et de l'attribution de compensation, leur produit s'élèvera à 482 439 € (+2,23 % / 2019).

Recettes diverses, dont notamment le produit des services, nous avons pris en compte l'impact négatif de la crise sanitaire qui nous a privé de nombreuses recettes (services de restauration, périscolaire, piscine municipale, accueil) et tablé sur une baisse.

- Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées.

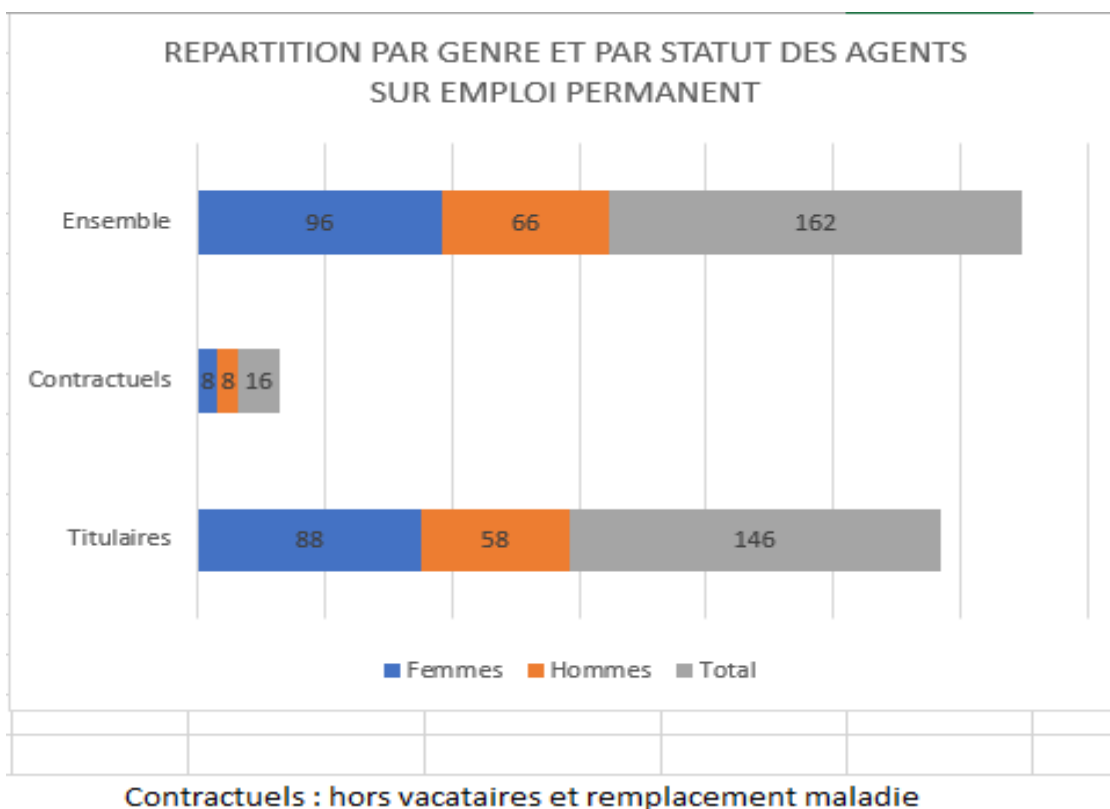
Une gestion rigoureuse continuera de prévaloir avec la recherche constante d'économies par le recours au groupement d'achat, les comparaisons systématiques de devis et propositions, la modernisation des services afin de supprimer les tâches répétitives sans valeur ajoutée.

Les charges courantes devraient donc baisser légèrement de BP à BP, tout en prenant en compte l'évolution des besoins de la population et de la ville (réouverture d'une classe à l'école Mozart, entretien accru des quartiers, fleurissement amélioré ...).

L'annulation du festival BD à la rentrée de septembre 2020, a permis une économie partielle de 60 000 € (un programme de substitution est prévu). En revanche, 40 000 € ont été affectés sur une ligne budgétaire dédiée au traitement du Covid-19.

Dépenses de personnel : Il s'agit là du chapitre le plus important de la section, sujet à des évolutions fortes selon la réglementation nationale et le glissement vieillesse technicité (GVT) propre à cette collectivité. La baisse substantielle de l'assurance statutaire a permis de dégager une économie en 2019 et continuera de minorer nos charges en 2020.

Quelques indicateurs sur la structure des effectifs municipaux au 31/12/2019 :



Moyenne d'âge des agents de la collectivité : 45 ans

Année	Masse salariale	Variation
2017	7 044 518,04	
2018	6 997 186,20	-0,67%
2019	6 786 883,93	-3,01%
2020	6 634 705,17	-2,24%

CIA	
2019	2020
24650	28120

Si l'on se place dans une perspective pluriannuelle, l'évolution de ce chapitre devrait être la suivante :

VILLE DE DARNÉTAL	
Chapitre 012	
EVOLUTION PREVISIONNELLE MASSE SALARIALE 2020-2026	
Cette projection est réalisée à effectif constant en partant de l'hypothèse que la valeur du point d'indice n'augmentera pas et en l'absence de mesures catégorielles tant nationales que locales.	
	<b>Montant en Euros</b>
<b>Budget Primitif 2019</b>	<b>6 836 884</b>
<b>Prévision Chap 012/2020</b>	<b>6 637 604</b>
<b>Prévision Chap 012/2021</b>	<b>6 721 854</b>
<b>Prévision Chap 012/2022</b>	<b>6 742 854</b>
<b>Prévision Chap 012/2023</b>	<b>6 763 854</b>
<b>Prévision Chap 012/2024</b>	<b>6 784 854</b>
<b>Prévision Chap 012/2025</b>	<b>6 805 854</b>
<b>Prévision Chap 012/2026</b>	<b>6 826 854</b>

Pour 2020 et 2021, des réorganisations se profilent pour permettre une montée en compétences ou en effectifs sur certains services.

Par ailleurs, la crise du Covid-19 nous oblige à renforcer ponctuellement les effectifs dans les écoles et bâtiments recevant du public (désinfection et nettoyage fréquent) sans que cela impacte trop fortement sur l'exercice 2020. Là encore, l'exercice 2021 sera celui du plein effet de la crise sanitaire et de ses conséquences.

Les subventions, participations et budget annexe restauration Municipale : Une grande stabilité caractérisera cette rubrique avec une subvention d'équilibre au CCAS de 303 000 € ainsi que le maintien des subventions à leur niveau de 2019 au secteur associatif qui reste une priorité pour la Municipalité.

Le budget annexe de la restauration Municipale qui sera présenté est en cours de redéfinition afin de prendre en compte l'impact du confinement, tant en dépenses qu'en recettes.

#### C) La poursuite et le renforcement des investissements engagés :

Les principaux investissements lancés en 2020 s'articulent autour de 3 priorités :

- **Priorité 1 :** Améliorer l'entretien général des bâtiments communaux et favoriser l'efficacité énergétique.
- **Priorité 2 :** Lancer les premières opérations du programme NPNRU dans le parc du Robec.
- **Priorité 3 :** Moderniser et renouveler le matériel et les locaux mis à disposition du personnel Municipal.

Les opérations prévues (nouveaux crédits inscrits au BP20) sont les suivantes (tous les montants indiqués sont prévisionnels).

#### **Priorité 1 :**

- École primaire Pagnol : réfection de la toiture (étanchéité) pour un montant de 84 000 € TTC, installation de la visiophonie : 8 500€ TTC.
- Cap Longpaon : réfection partielle des toitures pour un montant de 60 000€ TTC.

- Climatisation Espace Savalle (salle) : 50 000€ TTC.
- Audit énergétique complet de 3 bâtiments Municipaux : (Hôtel de Ville, école Clemenceau primaire, école Clemenceau maternelle) pour un montant de 14 000€ TTC.

## **Priorité 2 :**

### **→ Programmation pluriannuelle d'investissement pour le renouvellement urbain du Parc du Robec**

Le quartier Parc du Robec à Darnétal a été retenu par l'Etat et par l'Agence Nationale du Renouvellement Urbain (ANRU) au titre des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'intérêt régional. En application du Contrat de ville, signé en 2015, et dans le prolongement des études de préfiguration menées entre 2017 et 2019, la commune de Darnétal s'est engagée à poursuivre des objectifs stratégiques et à mettre en œuvre une série d'actions pour la régénération urbaine du quartier. Ainsi, la convention NPNRU Parc du Robec, approuvée par délibération du conseil municipal le 03 octobre 2019 et entrée en vigueur le 17 décembre 2019, énumère les engagements financiers et calendaires pour l'ensemble des partenaires financeurs et maîtres d'ouvrage du projet.

Pour rappel, le montant total des investissements sur le quartier par l'ensemble des partenaires s'élève à 29,5 millions d'euros TTC. La part de financement prévisionnelle restant à la charge de la commune est de 788 125 euros soit 3,2% du montant total NPNRU, ce qui montre bien l'effet levier que constitue le NPNRU et le très fort soutien des partenaires de la ville (Bailleurs, collectivités locales...).

Aussi, la commune de Darnétal est maître d'ouvrage des projets suivants :

- 2020 : la rénovation extérieure du complexe sportif Ferry
- 2021 : la réalisation d'un centre social
- 2022 : l'aménagement du jardin traversant par le biais d'une reprise complète et de l'extension du square Ferry
- 2023 : la rénovation intérieure du complexe sportif Ferry

La commune participe également au financement de l'opération d'aménagement du Parc du Robec, menée par la Métropole. Ce fonds de concours doit être apporté en 2024 à l'occasion des travaux d'embellissement des abords du Robec le long de la rue Pasteur.

Le montant prévisionnel total d'investissement pour la commune, avant subventions, est de 2 220 000 euros. Sur ces dépenses, la commune est subventionnée en moyenne à hauteur de 65% et pourra, le cas échéant, identifier et solliciter d'autres sources de financement complémentaires (DPV, DETR, etc.).

Le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) fera l'objet d'une autorisation de programme et de crédits de paiements (AP/CP) qui sera présentée lors du Conseil Municipal dédié au BP 2020.

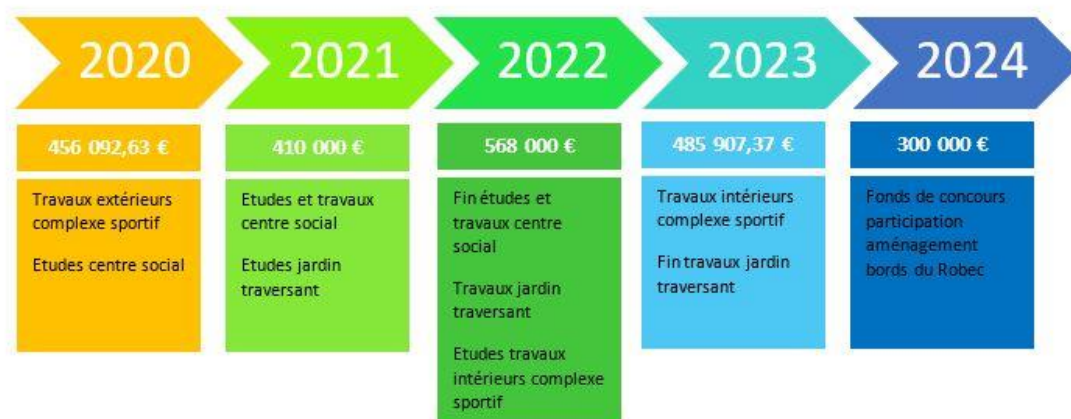
### **Focus sur le budget 2020**

Conformément au calendrier opérationnel de la convention NPNRU, la commune doit engager en 2020 les premières dépenses d'investissement relatives à :

- La rénovation extérieure du complexe sportif Ferry (études de maîtrise d'œuvre, bureaux d'études techniques, travaux sur les façades et d'isolation thermique) pour un montant de 418 000 euros.
- La réalisation d'études pour la création du centre social et équipement d'animation de la vie sociale (études de diagnostic des besoins sociaux et de préfiguration du centre social, études de maîtrise d'œuvre) pour un montant de 40 000 euros.

En recettes, la commune sollicitera les participations financières de la CAF, du département, de la Métropole et de la Dotation Politique de la Ville, au titre de la convention NPNRU et du droit commun, pour un montant total de subventions à hauteur de 233 317,97 €. Le reste à charge pour la commune est réparti entre autofinancement pour 74 258,22 euros et emprunt pour 148 516,44 euros.

## Frise chronologique : synthèse PPI NPNRU



### → Au titre de la Dotation Politique de la Ville (DPV 2020)

- Création d'un city stade (près du Complexe sportif Ferry) pour un montant de 100 000€.
- Réaménagement de cour de l'école Mozart pour un montant de 68 083 €
- Acquisition de matériel multimédia pour l'école : 18 000 €

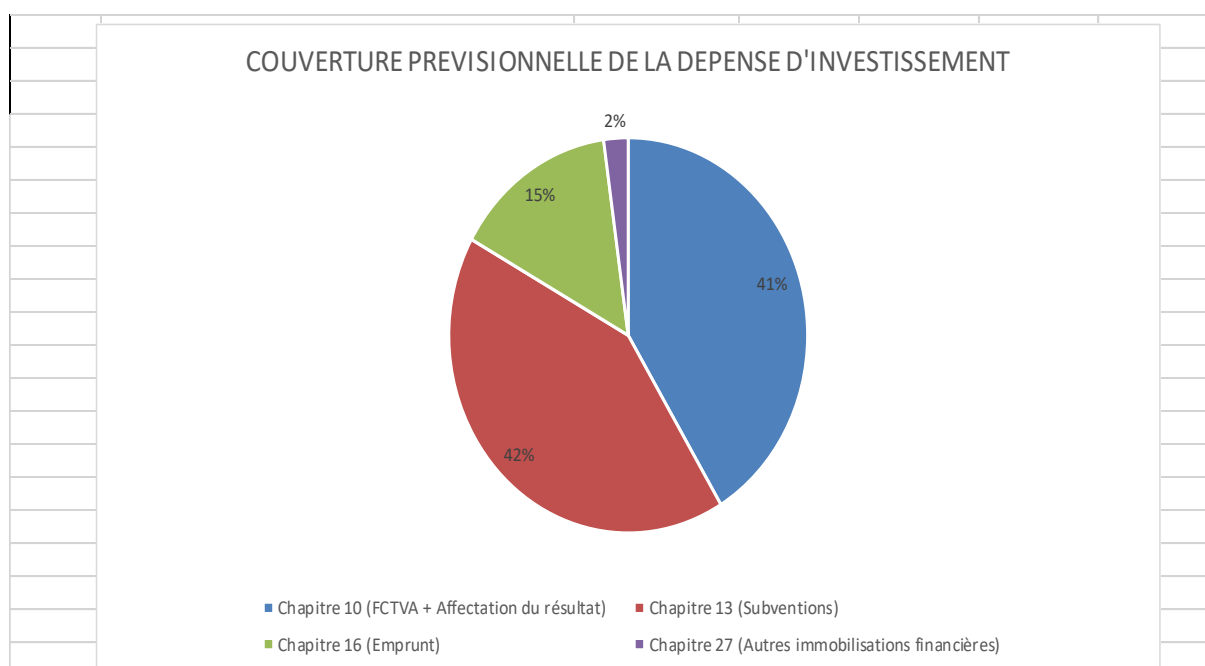
### Priorité 3

- Remplacement du véhicule de nettoyage des rues (balayeuse) pour un montant de 135 000€ TTC.
- Modernisation du parc de véhicules (acquisition de trois véhicules utilitaires) et rationalisation du parc pour 53 000€ TTC.
- Aménagement d'un local de convivialité pour le personnel Municipal dans une annexe de l'Hôtel de Ville : 24 000€.

- Les investissements 2020 et leur mode de financement

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (RAR inclus)	Montant
Chapitre 20 (Etudes)	58 407,37
Chapitre 21 (Immobilisations corporelles)	1 123 580,65
Chapitre 23 (Immobilisations en cours)	45 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 226 988,02</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT (RAR inclus)	Montant	%
Chapitre 10 (FCTVA + Affectation du résultat)	701 863,08	57,20%
Chapitre 13 (Subventions)	707 865,92	57,69%
Chapitre 16 (Emprunt)	250 000,00	20,38%
Chapitre 27 (Autres immobilisations financières)	37 299,00	3,04%
<b>TOTAL</b>	<b>1 697 028,00</b>	<b>138,31%</b>



#### **Partie 4 : Focus sur le budget annexe de la Restauration Municipale**



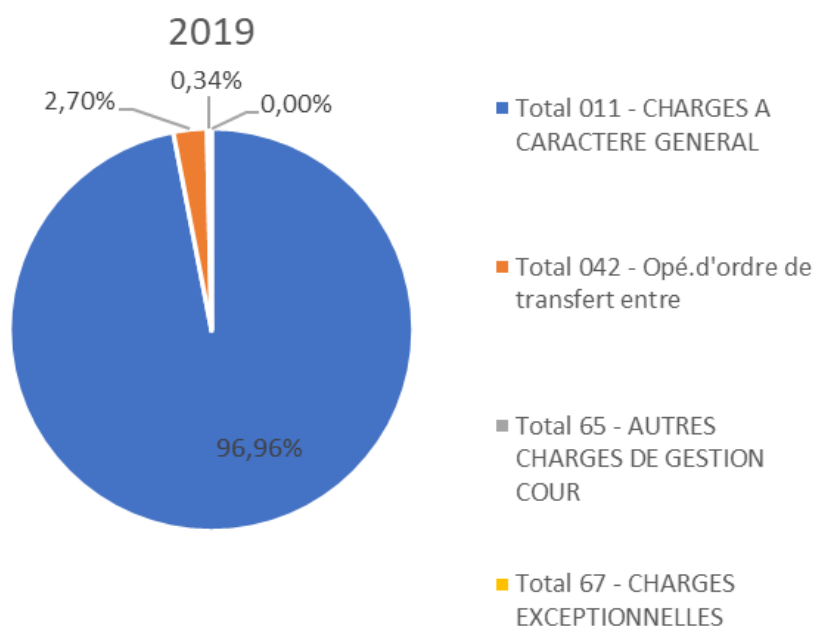
En note liminaire, l'exercice 2019 fait apparaître des résultats cumulés excédentaires dans les deux sections de ce budget.

A) Section de fonctionnement :

Cette section de fonctionnement est excédentaire. On notera la prédominance très marquée du chapitre 11, consacré à l'achat des denrées alimentaires.

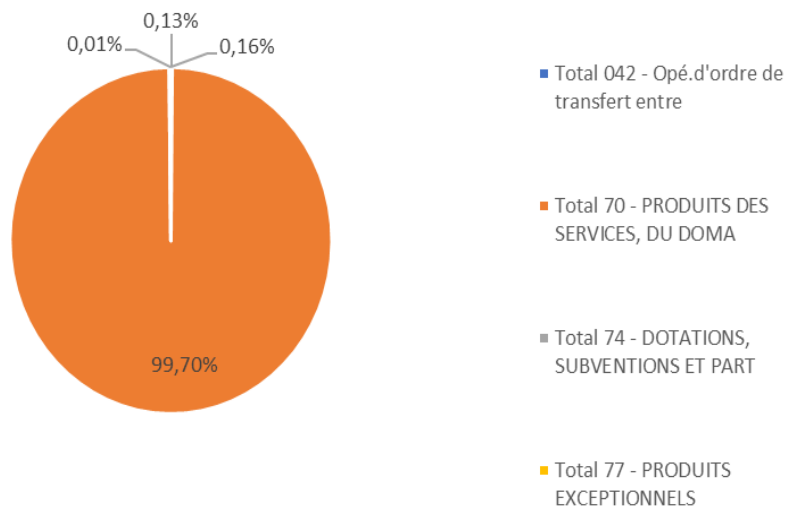
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019
<b>Total 011 - CHARGES A CARACTERE GENERAL</b>	483 276,61
<b>Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre</b>	13 477,51
<b>Total 65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COUR</b>	1 681,76
<b>Total 67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	2,44
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>498 438,32</b>

DECOMPOSITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CA



RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2019
<b>Total 042 - Opé.d'ordre de transfert entre</b>	691,20
<b>Total 70 - PRODUITS DES SERVICES, DU DOMA</b>	530 160,50
<b>Total 74 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PART</b>	862,82
<b>Total 77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	33,58
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>531 748,10</b>

## DECOMPOSITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CA 2019

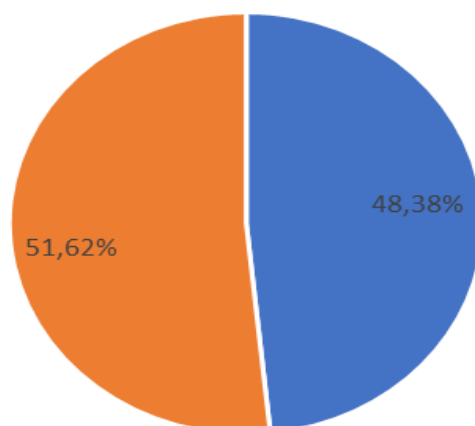


### B) Section d'investissement :

La section d'investissement présente sur l'exercice 2019 un déficit (acquisition d'un nouveau véhicule de portage) compensé par le report de l'excédent N-1.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2019
<b>040 - Opé.d'ordre de transfert entre</b>	691,20
<b>21 - Immobilisations corporelles</b>	21 122,55
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>21 813,75</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2019
<b>040 - Opé.d'ordre de transfert entre</b>	13 477,51
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>13 477,51</b>

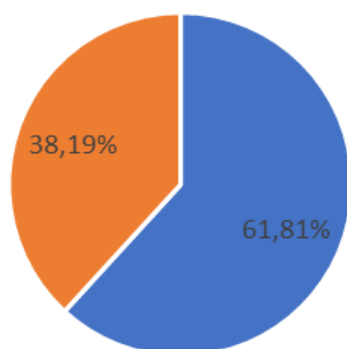
## REALISATION SECTION DE FONCTIONNEMENT CA 2019



■ TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

■ TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

## REALISATION SECTION D'INVESTISSEMENT CA 2019



■ DEPENSES D'INVESTISSEMENT

■ RECETTES D'INVESTISSEMENT

C) Budget 2020 :

Conformément à la législation, la clef de répartition des dépenses assujetties à TVA est modifiée pour l'exercice 2020 comme suivant :

- pour les dépenses non assujetties à TVA, la clef passe de 36,25 % à 34,93 %
- pour les dépenses assujetties à TVA, de 63,756 % à 65,07 %

Par ailleurs, ce budget est également soumis aux contraintes liées à la crise du COVID – 19, ce qui modifie naturellement sa configuration tant au niveau des dépenses que des recettes.

Il apparait une baisse très marquée des recettes de la restauration scolaire (compensée par la baisse des dépenses) mais une hausse des recettes du portage de repas (clients individuels Darnétalais et CCAS extérieurs). Le BP 2020 prendra naturellement en compte ces évolutions.

\*\*\*\*\*